

COMMUNE MIXTE DE NODS

Assemblée communale du mardi 21 juin 2022 à 20 h 00 au Battoir

Présidence	:	Mme Véronique Aubry, Présidente des Assemblées
Procès-verbal	:	Mme Ana Santos, Secrétaire
Présents	:	41 ayants droit
Excusé	:	M. Willy Sunier, ancien Maire, excusé
Invitée	:	Mme Céline Smith, presse
Majorité absolue	:	21
Scrutateur	:	M. Patrick Winkelmann et Mme Viviane Stauffer

1. Ouverture de l'assemblée

La Présidente des assemblées souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance.

En application du règlement d'organisation, l'ordre du jour de l'assemblée a paru dans la Feuille officielle du district 30 jours avant, soit le vendredi 20 mai 2022, courrier N° 19.

Elle rappelle que le droit de vote en matière communale appartient à tout citoyen suisse de plus de 18 ans jouissant du droit de vote cantonal et domicilié dans la commune depuis trois mois au moins.

Mme Aubry constate donc que l'assemblée a été convoquée conformément au règlement d'organisation et déclare l'assemblée de ce jour ouverte.

M. Patrick Winkelmann et Mme Viviane Stauffer sont désignés en qualité de scrutateurs.

L'ordre du jour est ensuite présenté par la Présidente. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

La Maire prend la parole et profite pour présenter les nouvelles collaboratrices de l'Administration communale, à savoir Mmes Viviane Stauffer et Claudine Leisi. Elle remercie les personnes ayant collaboré aux boucllements des divers comptes.

2. Promesse de Mme Véronique Aubry, nouvelle Conseillère communale

Le Vice-Président invite Mme Véronique Aubry, Conseillère communale en fonction depuis le 8 avril 2022 à venir devant l'Assemblée et procède à son assermentation en lui rappelant qu'elle doit respecter les droits et libertés des citoyens et la législation, l'obligation du secret de fonction même après son mandat et le principe de collégialité.

Mme Aubry promet.

3. Comptes 2021

a) Présentation des comptes

Mme Leisi présente les différents comptes qui pouvaient être consultés sur le site internet de la Commune ou directement auprès du guichet de l'Administration.

Communauté Scolaire du plateau de Diesse

Variations de charges

Dédommagement au Canton du traitement des enseignements + CHF 73'000.00

Le budget a été calculé sur l'année scolaire, alors que les comptes se font sur l'année civile, d'où des différences possibles.

Dédommagement à d'autres communes ./ CHF 45'000.00

Le budget prévoyait des frais de logopédie et psychomotricité qui ont été finalement pris en charge directement par les communes.

Au niveau des dépenses pour le traitement du personnel EJC, on note une augmentation qui s'explique par de nombreuses heures de remplacement liées au Covid.

Variations de revenus

Contributions du canton + CHF 42'500.00

Les conséquences sont également liées au Covid en raison de plus d'heures dispensées, mais aussi à une compensation financière du canton plus importante.

Transports – Subvention cantonale + CHF 7'200.00

Les kilomètres parcourus par les élèves entraînent une augmentation de la subvention.

Finalement, le montant à charge des communes est inférieur de presque CHF 81'000.00 par rapport au budget. La différence s'explique principalement par les factures de la ville de Bienne payées directement par les communes comme expliqué précédemment (*CHF 45'000.00 budgété*), ainsi qu'au Covid qui a freiné de façon générale les activités de l'école

Au niveau des frais d'exploitation, le coût par élève se monte pour la Commune de Nods à CHF 1'874.56, ce qui représente un total pour 77 élèves de CHF 144'341.28.

S'agissant des coûts pour les traitements des enseignants, le coût total se monte à CHF 427'125.50 pour les écoles infantine et primaire.

La participation aux coûts de l'ECJ se monte à CHF 56'793.85.

Rapport de la fiduciaire : La fiduciaire propose d'approuver les comptes annuels de l'exercice 2021 qui vous sont soumis, avec un actif et un passif de CHF 357'505.11 et un excédent de charges de CHF 2'133'584.71, avant répartition du résultat entre les communes affiliées.

N'ayant pas de questions, la Présidente soumet le point au vote. À 39 voix pour et 2 abstentions, les comptes de la communauté scolaire du Plateau de Diesse sont approuvés.

CS collègue du district de La Neuveville

Il y a moins de dépenses pour :

- Frais de déplacement et de représentation et pour les excursions, camps de ski

Dépassement de budget pour :

- Matériel de gymnastique + CHF 4'600.00
- Dédommagements au canton pour les traitements des enseignants + CHF 22'000.00
- Traitements des concierges et du personnel auxiliaire (paiement d'heures supplémentaires liées à la pandémie) + dépense supplémentaire de CHF 86'700.00 liée aux besoins de personnel pour la désinfection des locaux → Covid19
- Produits de nettoyage - ordures : dépense supplémentaire de CHF 5'000.00 pour des besoins de produits de nettoyage pour la désinfection → Covid19
- Eau, énergie, combustible : dépense supplémentaire de CHF 12'500.00 liée à une commande de pellets à fin décembre.
- Entretien des immeubles : dépense supplémentaire de CHF 4'600.00 pour le changement de stores.

Au niveau des frais de fonctionnement, le coût par élève se monte pour la Commune de Nods à CHF 2'137.70, ce qui représente un total pour 31 élèves de CHF 66'268.80.

S'agissant des coûts pour les traitements des enseignants, le coût total se monte à CHF 247'646.60, soit CHF 7'988.60/enfant.

Globalement les dédommagements versés au canton pour les traitements des enseignants ont été supérieurs de CHF 22'000.- (*budget : CHF 1'543'000; dépenses effectives : CHF 1'565'700.-*)

Ce dépassement est lié à l'augmentation du salaire moyen cantonal par enseignant.

Rapport de la fiduciaire : La fiduciaire propose d'approuver les comptes annuels de l'exercice 2021 qui vous sont soumis, avec un actif et un passif de CHF 471'760.59 et un excédent de charges de CHF 2'185'247.00, avant répartition du résultat entre les communes membres.

Suite à l'intervention d'une habitante, Mme Leisi fait savoir que l'excédent de charges est réparti entre les différents membres, soit les Communes. La participation de Nods est mentionnée ci-dessus.

N'ayant pas de questions supplémentaires, la Présidente soumet le point au vote. À 39 voix pour et 2 abstentions, les comptes du Collège de District sont approuvés.

Syndicat des SP du Plateau de Diesse

Au 31 décembre 2021, le total du bilan est de presque CHF 337'250.00 (année précédente CHF 318'250.00) soit plus de CHF 19'020.00.

Le patrimoine financier se monte à CHF 145'750.00 soit une augmentation de presque CHF 16'800.00 en un an.

Dans les passifs on trouve sous les capitaux de tiers, toujours un emprunt auprès de Postfinance de CHF 300'000.00.

Principales variations

Charges : Les charges de personnel s'élèvent à CHF 67'700.00, soit un peu moins que prévu. Les soldes et jetons de présence ont été payés à mi-décembre.

Les charges de biens, services et marchandises sont également inférieures à celles prévues.

Amortissements : Le PA existant a été repris à sa valeur comptable au 1er janvier 2021. Il est amorti dans un délai de 8 ans, à raison de CHF 23'750.00 par an. L'amortissement sur 10 ans du véhicule acheté en 2018 se monte à CHF 10'074.00 et l'amortissement d'une motopompe achetée en 2021 se monte à CHF 4'005.00 ce qui fait un total de presque CHF 37'830.00.

Revenus : Le taux de la taxe d'exemption a été fixé à 6% pour les deux communes. Les taxes d'exemption se sont révélées dans l'ensemble plus hautes que prévu.

Les subventions AIB se sont élevées à CHF 27'911.00 et les prestations de services ont rapporté un montant de CHF 7'369.00 alors qu'elles avaient été budgétées à CHF 15'000.00.

Investissements nets : Achat d'une motopompe pour CHF 40'053.10, qui a pu être payée intégralement par le syndicat.

Rapport de la fiduciaire : La fiduciaire propose d'approuver les comptes annuels clos aux 31 décembre 2021 qui vous sont soumis, avec un actif et un passif de CHF 337'248.22 et un résultat équilibré, après répartition de l'excédent de revenus de CHF 18'681.20 entre les communes affiliées.

N'ayant pas de questions, la Présidente soumet le point au vote. Les comptes du Syndicat des sapeurs-pompiers sont approuvés à l'unanimité.

Comptes de la Commune de Nods

Le compte global se solde ainsi par un excédent de revenus de CHF 76'846.71, alors qu'un excédent de charges de CHF 335'595.75 était budgété, ce qui représente une amélioration par rapport au budget de CHF 412'442.16. Le compte général boucle sur un excédent de revenus de CHF 253'169.31 (bénéfice annuel) alors que le budget prévoyait un exercice déficitaire de CHF 294'461.00. Proche de CHF 548'000.00, cette amélioration peut paraître relativement importante. Or, après un amortissement supplémentaire, imposé par le MCH2 (art. 84 Oco), le compte général présente un résultat neutre.

À noter que ces amortissements supplémentaires, inhérents au système MCH2, ne sont effectués que lorsque le compte général enregistre un bénéfice et que les amortissements ordinaires (93'891.00 CHF) sont inférieurs aux investissements nets (1'438'914.50 CHF).

Les financements spéciaux totalisent à eux quatre un excédent de revenus de CHF 76'847.00.

Faits marquants

Les mesures sanitaires ont pu être assouplies en 2021, mais de nombreuses séances ont encore été remplacées par des votes par correspondance et plusieurs formations se sont encore déroulées par visioconférence.

Personnel administratif : l'Administrateur des finances a réduit son taux d'activité au 1^{er} mars 2021. Une partie des tâches qui lui étaient attribuées ont été reprises par une nouvelle collaboratrice qui a été engagée à 50% au 1^{er} mars 2021. À noter qu'une nouvelle organisation des postes de travail au sein de l'Administration a été approuvée par l'Assemblée communale en juin 2021.

Investissements : plusieurs de ces investissements se trouvent encore en cours de construction, à savoir :

- Révision du plan d'affectation local « PAL ».

- Agrandissement de l'école de Nods.
- Nouvelle déchetterie en cours de construction.
- L'achat d'un nouveau véhicule pour la voirie.

Le compte de l'alimentation en eau se solde par un excédent de revenus de CHF 14'650.00, soit un montant de CHF 13'280.00 supérieur au résultat espéré. Cette amélioration est justifiée en particulier par des charges moins importantes notamment pour l'achat d'eau et l'entretien des installations. S'agissant des revenus, les taxes de raccordement encaissées ont été reportées au financement spécial maintien de la valeur (FSMV) qui se monte à presque CHF 568'000.00.

Le compte du traitement des eaux usées se solde par un excédent de revenus de CHF 14'800.00, alors que le budget prévoyait un excédent de dépenses de CHF 11'600.00. Cette amélioration se trouve essentiellement dans les frais d'exploitation de la STEP qui ont été moins importants et par les taxes de consommation plus élevées qu'attendu. Le fonds du financement spécial maintien de la valeur se solde à CHF 1'340'200.00.

Financements spéciaux

La gestion des déchets se solde par un excédent de revenus de CHF 22'060.00, soit CHF 25'200.00 supérieur au budget. Cette différence s'explique par le fait qu'un amortissement avait été prévu au budget pour la nouvelle déchetterie, mais comme celle-ci n'est pas encore réalisée, il n'y a pas eu d'amortissement.

Une attribution de CHF 25'300.00 au FS de l'électricité a pu être faite en 2021. Malgré des charges plus élevées notamment pour l'achat de compteurs et en raison de la hausse des prix de l'électricité, l'attribution a été plus importante en raison de revenus plus élevés. Une partie du bénéfice net comptabilisé en 2021 a ainsi pu être imputé aux comptes communaux, le solde étant attribué au FS électricité.

L'amortissement du PA existant se monte à CHF 47'300.00.

Le solde du financement spécial réseau électrique atteint presque CHF 473'000.00.

Autofinancement / Résultats

L'autofinancement du compte global s'élève à CHF 590'000.00 alors que le budget prévoyait un autofinancement négatif.

En revanche, le résultat d'autofinancement affiche un déficit de CHF 849'000.00 qui s'explique par les dépenses d'investissements supérieures à l'autofinancement.

Résultats des fonctions par rapport au budget

D'importantes variations en francs dans l'ordre et la sécurité publics (- CHF 25'887.00), la formation (- CHF 62'868.00) et la sécurité sociale (- CHF 42'040.00).

La rubrique des finances et impôts présente une importante variation au niveau des recettes nettes de - CHF 159'417.00 (*effet de l'amortissement suppl. obligatoire du bénéfice annuel*).

Seule la rubrique de l'administration générale présente un résultat net plus élevé qui représente toutefois seulement CHF 5'835.00 sur passé CHF 370'000.00.

Répartition des charges

Voici ici les comparaisons des charges par groupe de matière.

Les charges de personnel sont inférieures en raison de charges sociales (parts employeur) plus basses.

Les charges de biens et services ont été aussi inférieures. Plusieurs travaux prévus au niveau des installations électriques et de la forêt n'ont pas été effectués. L'entretien hivernal a également coûté moins cher que prévu.

Les charges financières ont été plus basses suite aux travaux effectués sur les biens-fonds du PF moins importants.

Dépassement qui résulte de l'attribution du produit des taxes de raccordement dans le financement spécial maintien de la valeur (FSMV) des eaux usées.

Les charges de transfert représentent la part la plus importante des dépenses dans la Commune. Elles sont néanmoins inférieures de CHF 80'368.00. Cette rubrique regroupe les charges relevant de la compensation des charges et des subventions versées aux syndicats et autres organisations.

Les charges extraordinaires ont dépassé les projections de CHF 259'479.00. Ce surplus résulte essentiellement de l'attribution du bénéfice annuel dans les réserves constituées par les amortissements supplémentaires inhérents au système du MCH2.

Les imputations internes correspondent à celles prévues.

Comparaison des différentes des recettes : Les revenus fiscaux représentent 38 % de toutes les recettes. Ils affichent une importante croissance qui résulte d'impôts sur les personnes physiques et morales et surtout des impôts non périodiques, c'est-à-dire ceux perçus sur des gains immobiliers et sur des prestations en capital (versement de 2^e et 3^e pilier).

Cette rubrique contient une indemnité du télé-réseau pour l'utilisation des conduites électriques.

Les taxes représentent ¼ des recettes communales. Elles enregistrent néanmoins une diminution de plus de CHF 50'000.00 en raison d'une baisse des ventes dans le domaine de l'exploitation forestière, et de remboursements de tiers (prestations de services à des tiers fournies par la voirie).

Les revenus financiers comprennent intérêts, loyers, fermages et gains réalisés sur le PF.

Les revenus de transfert représentent également $\frac{1}{4}$ des recettes. En 2021, ils ont été supérieurs de presque CHF 31'000.00. Ces revenus regroupent entre autres les dédommagements pour les traitements des enseignants, le report du bénéfice net de l'électricité dans le compte communal et les recettes de la péréquation financière et de la compensation des charges.

Les revenus extraordinaires sont issus d'un prélèvement sur la réserve liée à la réévaluation ainsi que de la dissolution linéaire sur 5 années du solde de cette réserve, ceci conformément aux directives du canton.

Investissements

En 2021, une grande partie des travaux liés à l'agrandissement de l'école de Nods ont été réalisés.

L'achat d'un nouveau véhicule pour la voirie est venu s'ajouter au compte d'investissements. Cette dépense de CHF 24'800.00 n'était pas prévue au budget, mais elle a été validée conformément à ses compétences financières par le Conseil communal.

Les travaux pour la nouvelle déchetterie, pose de moloks inclus, n'ont pas encore commencé comme prévu en 2021.

Amortissements

Les Patrimoines Administratifs (PA) existants du compte général et de l'électricité ont été repris à leur valeur comptable en 2016, soit à CHF 1'122'085.00. Il a été décidé d'amortir ces deux PA sur 10 ans, à raison de CHF 112'208.50/an.

Les amortissements ordinaires (investissements terminés depuis 2016), sont comptabilisés en fonction de leur durée d'utilisation, se montent à CHF 30'379.20.

En rapport avec l'année précédente, ces amortissements ont augmenté de CHF 2'480.00, hausse qui s'explique par l'amortissement fait sur le véhicule Toyota.

Bilan – Actifs

Au 31.12.2021, le total du bilan est de CHF 10'841'306.96. Les disponibilités/liquidités sont en diminution. Elles se montent à CHF 3'461'047.46 dans les comptes au 31.12.2021.

Dans les actifs, le patrimoine financier se monte à CHF 8'143'382.81, ce qui correspond à une baisse de 15,1 %, soit CHF 1'447'447.83 en un an, et qui s'explique essentiellement par l'utilisation de liquidités pour financer les investissements courants.

Après comptabilisation des amortissements, le Patrimoine Administratif atteint CHF 2'697'924.15 au 31.12.2021, ce qui représente une hausse de CHF 1'296'452.20 (92,5 %). Ce sont les dépenses liées à l'agrandissement de l'école qui justifient cette grande variation.

Bilan – passifs

Dans les passifs, les capitaux de tiers ont diminué de 27,8 % pour atteindre CHF 1'554'806.12. Un emprunt bancaire de CHF 500'000.00 a été remboursé conformément au contrat.

Capitaux propres

Les capitaux propres atteignent CHF 9'286'500.84 au 31.12.2021, contre CHF 8'839'035.67 l'année précédente. Le solde initial au 1^{er} janvier 2021 s'est majoré de 5,1 % du fait des attributions aux financements spéciaux, aux fonds communaux et à l'amortissement total du résultat de l'exercice 2021, *ceci conformément au système selon art. 84 OCo.*

Pour terminer, Mme Leisi informe encore que le Conseil communal a accepté ces comptes lors de sa séance du 10 mai 2022.

Ainsi, il est proposé à l'Assemblée communale de ce soir d'approuver les comptes 2021, présentant un excédent de revenus dans le compte global de CHF 76'846.71.

b) Rapport de la fiduciaire

Mme Aubry résume les rapports de la fiduciaire Soresa sur la révision de ces comptes et la protection des données.

Vérification des comptes annuels

En sa qualité d'organe de vérification des comptes, la fiduciaire Soresa SA, Bienne, a vérifié le 5 mai 2022 les comptes annuels 2021, comprenant le bilan, le compte de résultat, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe de l'exercice clos au 31 décembre 2021. Les vérifications effectuées ont permis de constater la concordance des écritures passées avec la documentation examinée. Les comptes sont tenus proprement et consciencieusement. Les pièces justificatives sont classées méthodiquement.

Selon son appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31.12.2021 sont conformes aux dispositions légales du Canton et de la Commune. Dès lors, elle propose d'approuver les comptes annuels tels que présentés, avec un actif et passif de CHF 10'841'306.96 et un excédent de revenus du compte global de CHF 76'846.71.

Rapport de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données relatif à l'exercice 2020

La fiduciaire SORESA SA, en sa qualité d'autorité de surveillance en matière de protection des données au sens de la loi sur la protection des données et en vertu des tâches qui lui incombent, atteste, dans son rapport du 18.10.2021, sur la base des vérifications effectuées par sondages depuis leur dernier contrôle jusqu'à ce jour, l'observation des prescriptions légales et réglementaires en matière de protection des données.

N'ayant pas de questions, la Présidente soumet le point au vote. Les comptes de la Commune sont approuvés à l'unanimité.

4. Approbation des modifications du Règlement sur les émoluments

a) Présentation

M. Mathieu Klinger présente les modifications du Règlement sur les émoluments

Depuis le 1^{er} mars 2022, toutes les demandes de permis de construire doivent être obligatoirement introduites par voie électronique via eBau.

Le Conseil communal propose d'adopter un émolument forfaitaire pour toute demande de permis de construire qui n'a pas été enregistrée par le requérant par voie électronique via la plateforme eBAU et dont l'ensemble de la saisie incombe à la Commune.

Il est proposé d'appliquer le tarif de CHF 120.00/heure (Émolument II selon L'Ordonnance sur les émoluments) pour la saisie par eBau et de modifier le règlement sur les émoluments en ajoutant un alinéa 4 comme suit :

Art. 28

⁴ Saisie par la Commune des demandes de permis de construire par eBau	Émolument II
----------------------------------------------------------------------------------	--------------

Questions :

Un citoyen demande quel employé est payé à CHF 120.00/h. M. le conseiller Klinger précise qu'il s'agit d'un montant déjà appliqué pour d'autres prestations dans notre Règlement. Il s'agit aussi d'une question de proportionnalité, car si le requérant doit passer par un architecte, le tarif appliqué sera identique à celui-ci. Il est aussi question d'inciter les habitants à faire les démarches eux-mêmes sur Ebau et de ne pas engendrer du travail supplémentaire à l'Administration.

Suite à l'intervention d'un autre habitant, M. Klinger précise qu'il est difficile d'estimer le temps qu'il faut pour rentrer les données d'un petit permis, mais que le but est d'inciter les habitants à passer par voie électronique.

Une habitante demande si tous les habitants n'ont pas le même droit. M. Klinger fait savoir qu'il s'agit d'une décision du Canton et que la Commune n'a pas le choix que de l'appliquer. Il est question de facturer la prestation effectuée par la Commune.

Un autre habitant demande comment est ce qu'il faudra faire pour consulter les plans. M. Klinger fait savoir que les plans peuvent être consultés avec l'application. Notre collaboratrice, Mme Stauffer, ajoute que deux jeux de plans nous sont toujours transmis en papier et qu'il y a donc possibilité de consulter les plans au bureau communal. La consultation restera bien entendu gratuite, comme à ce jour.

b) Approbation

La Présidente soumet le point au vote. Les modifications du règlement sont approuvées à 33 voix pour, 1 contre et 7 abstentions.

5. Élection de la Présidence – remplacement de Mme Véronique Aubry

La Maire fait savoir que Mme Aubry ne souhaite pas cumuler les deux fonctions suite à sa nomination en tant que conseillère communale, de sorte que l'Assemblée communale procèdera ce soir à son remplacement. Le Conseil communal propose Mme Isabelle Berthold, avec son accord, pour son remplacement.

Aucune autre personne présente n'est intéressée par le poste.

Mme Berthold est nommée présidente à l'unanimité.

Mme Aubry remercie Mme Berthold et précise que M. Rémy Geissbühler reste toujours Vice-Président.

6. Communication du Conseil communal

Projet des moloks

M. Eric Darioly, rappelle que le crédit pour ce projet a été voté en Assemblée. Il donne connaissance des éléments suivants :

- La commande des moloks a été passée. Une partie des moloks a déjà été livrée.
- Les travaux de génie civil ont été attribués et commenceront à mi-août. L'estimation est d'environ un mois de travail.
- La 2^e partie des moloks pourra être livrée après ces travaux.
- Les déchets seront facturés à la pesée et au kilo (principe de pollueur payeur). Il y aura un travail administratif à mettre en place.
- Des cartes seront mises en place afin de pouvoir ouvrir les systèmes.
- Les données sont transmises une fois par jour au bureau communal.
- En principe, la mise en place pourra se faire début octobre. Les containers actuels seront enlevés. Les agriculteurs et les indépendants pourront garder leur container.
- Une matinée sera organisée afin d'expliquer la manipulation de ce nouveau système aux utilisateurs.

Questions :

Suite à une question d'une habitante, M. Darioly informe que tout peut être mis dans le molok, la seule restriction est la taille (maximum un sac de 60 litres). En principe, en ce qui concerne les déchets encombrants (bois/sagex) la manière de procéder reste la même. Un éventuel changement pourra être analysé lors de la mise en place de la nouvelle déchetterie.

Suite à une question d'un citoyen, M. Darioly précise que le poids sera facturé au kilo, mais le prix reste encore à définir, mais certainement moins élevé que le prix d'un sac taxé à ce jour. Une analyse aura encore lieu sur ce point.

Suite à l'intervention d'un autre habitant, M. Darioly informe qu'il n'y a pas encore de décision quant à ce qui va être fait des containers actuels.

Un autre citoyen demande si une date butoir sera fixée. M. Darioly précise qu'elle n'est pas encore définie, mais une date sera fixée, tout en sachant que le changement de système se mettra en place gentiment afin de pouvoir permettre à la population de vider son stock de sacs taxés.

Suite à une demande d'un autre habitant, M. Darioly ajoute encore que la taxe des ordures doit être revue, peut-être à la baisse, mais rien n'a encore été décidé à ce niveau.

Agrandissement de l'Ecole

Mme Aubry fait savoir qu'elle a participé aux finitions des travaux de l'école. Elle remercie Mme P. Bayard, qui était en charge du projet et qui a représenté énormément de travail. Il reste à effectuer les aménagements extérieurs, qui seront terminés pour la rentrée scolaire. Une journée portes ouvertes est prévue le 20 août 2022. L'information sera relayée dans le courrier en temps utile.

Question :

Un habitant demande s'il est vrai que les classes du bas sont trop sombres et ne seront pas utilisées. Mme Perrinjaquet, en charge des écoles, précise qu'une classe a été déplacée, mais sera utilisée comme bibliothèque, la 2^e classe qui était prévue pour les cours d'informatique gardera son utilité.

Chauffage du Battoir

Le début des travaux est agendé à début septembre. La pose de la chaudière aura lieu seulement début octobre à cause du délai de livraison. Il n'est plus possible d'attendre les beaux jours pour faire les travaux, car le chauffage est encore tombé en panne et les frais de réparation continuent d'augmenter.

7. Divers

La Présidente passe la parole aux habitants pour leurs éventuelles questions.

Questions :

Un habitant revient sur sa demande d'il y a environ 5 ans, concernant le petit passage communal à l'impasse des luttins et demande s'il n'est pas possible de prévoir un projet. M. Darioly se rendra sur place afin de voir ce qu'il est possible de faire. Une citoyenne ajoute que quelque chose était prévu dans le plan de quartier lorsque celui-ci a été approuvé, mais que rien n'a été fait.

Un autre habitant propose de mettre un banc, sur la place à gauche, à l'école, il y a un petit rectangle qui pourrait être aménagé. Mme Aubry regardera ce qu'il est possible de faire.

Une habitante demande s'il y a un projet de columbarium au cimetière. M. Darioly précise que l'aménagement du cimetière est en discussion et ce projet sera envisagé.

Un habitant a appris que prochainement la Commune se séparera d'un collaborateur, qui a beaucoup de compétences et souhaite savoir quelle faute grave il a commise pour se faire licencier. La Maire précise que le collaborateur ne s'est pas fait licencier. Une convention a été signée et son contenu est confidentiel. Seul le collaborateur peut donner plus de renseignements à ce sujet. Le Conseil est tenu à une clause de confidentialité.

Il demande également si son remplacement est déjà prévu, au vu du poste complexe de ce collaborateur. M. Darioly précise que c'est en voie d'étude. Il y aura probablement une réorganisation de l'ensemble des tâches, car le Conseil s'est aussi aperçu que d'avoir un poste si varié n'est pas facile à gérer.

Un habitant intervient quant à l'attribution des abris pour les habitants de Nods qui est de 26 % de couverture et demande si la Commune a une solution. M. Klinger fait savoir que le Conseil est conscient de la situation et que des discussions sont en cours, notamment avec les promoteurs de la parcelle N° 21, mais tant que le PAL n'a pas été approuvé, tout est mis en suspens. De plus, il y a beaucoup de questions inconnues (place libre/coûts/etc...). L'habitant souhaite savoir comment les places sont attribuées, car il s'agit de la compétence de la Commune? La Maire fait savoir qu'étant donné qu'il y a un manque de places, une partie de la population n'a pas de place attribuée. M. le conseiller Sunier complète en précisant que Nods n'est pas la seule Commune dans cette situation. Des calculs ont été effectués, une partie de la population pourra être placée ici au Village et pour le reste de la population, il faudra trouver des solutions avec les communes voisines.

Suite à l'intervention d'un habitant, le Vice-Maire, M. Francis Conrad, fait savoir que le Triage Forestier est en phase de dissolution, suite à la demande de La Neuveville qui a souhaité se retirer. En ce qui concerne une éventuelle collaboration avec le Triage Mont-Sujet, celle-ci ne sera pas possible avant 2 voire 3 ans.

Un autre citoyen demande si des démarches ont été entreprises suite aux intempéries de l'année passée, au niveau des routes/canalisation ou autres. M. Darioly précise que pour l'instant aucune démarche n'a été effectuée et rien n'est prévu. Il est pris note de ce point qui sera discuté au Conseil.

Un habitant souhaite savoir si quelque chose est prévu par rapport à un éventuel manque d'approvisionnement en électricité, étant donné que le réseau appartient à la Commune. M. Sunier fait savoir que la gestion est effectuée par Swissgrid et que des discussions sont en cours, notamment en lien avec les gros consommateurs.

La parole n'est plus demandée.

L'assemblée est close à 21h14.

Au nom de l'assemblée communale de Nods

La Présidente
Véronique Aubry

La Secrétaire
Ana Santos